



Les effets d'un retour en société prolongé sur l'élaboration du plan de reclassement :

Expériences par les « Interruptions de l'exécution de la Peine »

Depuis plus d'un an maintenant, nous subissons de plein fouet une crise sanitaire sans précédent. Outre les restrictions diverses et variées imposées afin de limiter la propagation du virus, cette crise a eu comme effet de mettre en exergue les carences de notre système social belge. Depuis lors bons nombres de publics fragilisés sont mis à mal, et les personnes justiciables n'en font pas exception.

La Justice elle-même a été impactée dans ses pratiques et son organisation au quotidien, cela ayant eu évidemment des effets sur le système carcéral belge. Celui-ci a dû se montrer à la fois innovants et restrictifs dans les mesures à adopter afin de diminuer un maximum les chances de propagation du virus. Ces mesures ayant comme leitmotiv d'éviter tout contact entre l'« intra » et l'« extra » -muros, nous avons pu observer une réelle intention de vouloir diminuer le nombre de personnes en détention (nous noterons entre autres les congés pénitentiaires prolongés, les libérations anticipées, les interruptions de l'exécution de la peine).

Le caractère urgent de la mise en pratique de ces mesures ont évidemment impacté en profondeur les accompagnements d'une grande majorité de services d'aide aux justiciables et de services spécialisés travaillant avec ce public. Entre sentiment d'inquiétude et charge de travail importante, elles nous ont demandé de grandes aptitudes d'adaptation et de créativité dans nos pratiques quotidiennes pour pallier aux manques fondamentaux de préparation à la sortie de prison et aux manques de coordination avec les services psycho-sociaux de la prison (ce qui aurait pu aider à maximiser les chances d'une sortie de prison moins scabreuse, du moins pour la portion la plus vulnérable de nos bénéficiaires).

Malgré ces manquements, il a été intéressant d'observer que ces mesures exceptionnelles, par l'intermédiaire des bénéficiaires, nous ont donné l'opportunité de penser autrement la réinsertion.

Pour ce faire, en concertation avec l'Observatoire International des Prisons - Belgique, nous voudrions nous focaliser sur les effets relatifs aux sorties de détention prolongées, formalisés dans ce cas-ci par les interruptions de peine. L'objectif de notre démarche n'est donc pas de présenter la mise en place actuelle des mesures d'interruptions de peines comme finalité à soutenir (nous savons comme le manque d'évaluation, de suivi, de moyens financiers sont délétères dans certains cas), mais plutôt d'évaluer les effets positifs mais aussi contraignants observés par l'expertise des services d'accompagnement d'une sortie de détention prolongée avant une libération définitive ou encore précédant le passage devant le TAP.

Si nous voulons nous focaliser sur cette piste c'est parce qu'au sein de l'Ambulatoire-Forest, nous avons pu observer après plusieurs mois d'expérience avec des détenus bénéficiant du dispositif d'interruption de peine, que plusieurs d'entre eux ont pu mettre à profit le temps extra-muros pour accélérer la préparation de leur plan de reclassement et rendre le projet devant le TAP beaucoup plus consistant, et ce malgré les limites d'accès de certains organismes et administrations dus au contexte sanitaire. Cette période a elle aussi pu favoriser une (ré)-expérimentation des liens sociaux et familiaux, renforçant leur motivation à se réinsérer.

Les permissions de sortie et congés pénitentiaires sont déjà des occasions vouées à ces objectifs. Cependant ces mesures entraînent un nombre important de contraintes pour une personne en détention. La fréquence des rencontres et le suivi des démarches demandent en effet une continuité souvent mise à mal par l'échéance ou le nombre limité de PS /CP, mais aussi par le manque d'anticipation avant une date de TAP.

Dès lors, au vu de plusieurs expériences observées auprès des bénéficiaires de l'Ambulatoire-Forest depuis quelques mois, nous faisons le postulat que le temps extra-muros accordé pendant le temps d'incarcération est un réel levier thérapeutique et permet davantage de possibilité en termes de réinsertion.

L'Observatoire International des Prisons en soutien avec l'expertise des services de terrains souhaitent faire part de cette réalité aux autorités compétentes afin de sensibiliser et penser à de nouveaux dispositifs d'accompagnement des détenus. C'est en ce sens que nous vous sollicitons afin de collecter vos observations et ainsi, pouvoir s'appuyer sur des données plus concrètes.